effroyable dilemme il s'est trouvé et quelle lutte il a dû mener en son for intérieur pour décider s'il devait accomplir la tâche qui lui est assignée et qui consiste à tirer les marrons du feu pour le gouvernement, comme on dit, ou être fidèle à l'obligation qui lui incombait d'appuyer les idées émises dans l'amendement du représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas). Je ne chercherai pas querelle au député de Medicine-Hat (M. Olson) s'il aime être le porteur d'eau, le Gunga Din du gouvernement. Mais je m'oppose fortement à ce qu'il donne une fausse interprétation aux attributions et aux travaux d'un comité dont je faisais partie comme lui, jusqu'à ce que j'aie dû le quitter pour siéger à un autre.

Le comité des prix à la consommation et du coût de la vie n'a jamais débattu la question de la distribution des revenus. Rien dans ses attributions n'indique qu'on lui a demandé de le faire. Prétendre, comme le député l'a fait hier, que la question de la mauvaise distribution des revenus a été déférée à un comité de la Chambre et qu'elle y fait l'objet d'une étude, c'est, à mon avis, honteusement mal rapporter les faits.

M. Olson: Il est question de la hausse du coût de la vie dans cette résolution.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): On y dit simplement «particulièrement en vue de la croissance du coût de la vie». On n'y parle pas des attributions du comité. Celui-ci n'a rien à faire avec la distribution des revenus. Pendant que j'y siégeais et depuis lors, à ce qu'on m'a dit, jamais la question de la distribution des revenus n'y a-t-elle fait l'objet d'une étude.

Je m'oppose en outre à d'autres remarques du député de Medicine Hat. Et ici, je dirais qu'à mon avis le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) ne parlait pas du tout sérieusement en affirmant que, dans la présente situation économique au Canada, il existe un rapport direct entre l'effort et la rétribution. Le député devrait étudier l'affaire sur laquelle il a été si dédaigneux hier. Il a affiché son mépris quand j'ai soulevé ici la question des astuces ou des manœuvres qui entraînent le gel des réclamations des créanciers contre la *Prudential Finance Corporation*. Est-ce ainsi qu'on récompense l'effort consistant à tirer le meilleur parti possible des difficultés de ses voisins et à abuser d'eux? Est-ce de ce genre d'effort que le député parlait? En effet, on les récompense certainement dans notre économie.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Le député de Bow-River (M. Wooliams) dit qu'il s'agit là d'un cas extrême. Je suis sûr que mon interlocuteur d'aujourd'hui, à la réunion du comité, ne serait pas froissé si je disais que, dans notre société, certaines récompenses sont accordées pour un très faible effort dont la valeur sociale est parfois douteuse.

Je me souviens que, déjeunant l'autre jour en compagnie de quatre personnages éminents du milieu bancaire du Canada, je leur ai fait part de ma mauvaise posture. Je leur ai dit que le parti libéral s'était compromis avec la mafia et le parti conservateur avec Gerda, mais que ma situation était pire puisque je me trouvais dans le temple de Mammon.

M. Woolliams: Je pourrais dire quelque chose à ce sujet.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nul doute là-dessus. Je n'ai jamais connu d'occasion où le député ne pouvait pas donner son avis, en connaissance de cause ou non.

Je voudrais m'occuper d'un défenseur plus légitime, si j'ose m'exprimer ainsi, du parti libéral: le député de Saint-Jean-Ouest. D'abord, je lui retourne les amabilités qu'il m'a faites hier, malicieusement peut-être. J'ai une très grande affection pour ce jeune homme. J'ai toujours eu un faible pour les enfants terribles. J'ai moi-même élevé quatre enfants qui, avec le temps, sont devenus eux-mêmes des parents qui élèvent maintenant une nouvelle génération d'enfants terribles. Ces derniers ne manquent jamais l'occasion d'en remontrer à leur grand-père. Mais j'ai appris à leur tenir tête. J'ai toujours pensé qu'après tout, l'enfant le plus terrible finit par grandir, mais depuis hier soir et cet après-midi, je commence à me demander s'il n'y a pas d'exception à cette règle.

Une voix: Leur croissance peut être arrêtée.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Oui, leur croissance peut être arrêtée. J'ai été très amusé de constater que le jeune député de Saint-Jean-Ouest semblait, lorsqu'il a insinué que mon parti avait manigancé une attaque sur l'institution du Parlement, identifier le groupe minoritaire auquel il appartient avec le Parlement. Nous ne sommes pas encore dans la triste situation où le parti libéral, assiégé et discrédité, groupe minoritaire à la Chambre, représente le Parlement canadien. Je trouve que ce jeune homme devrait faire